

Rénovation de la salle de village d'Hamipré (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : Hamipré (c) Descriptif : Rénovation de la salle de village	Fiche n° M-2.09
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

RENOVATION DE LA SALLE DE VILLAGE D'HAMIPRE

1. Description du projet

Le village d'Hamipré possède une salle de village grande de 400 m². Elle est composée de deux espaces joints par un bar en angle. La salle est équipée pour recevoir de grandes festivités comme des mariages, des soirées dansantes, des réceptions etc. et ce, pour une capacité maximale de 250 personnes. Un comité de gestion est en charge du bon maintien et du suivi des locations.

Datant des années 70', la salle du village a déjà subi quelques petits travaux de maintenance tels que le changement de certains modules de cuisine et le remplacement des châssis de fenêtre. Cependant après 50 ans, la salle « Au Carrefour » ne répond plus aux normes de location. Pour pouvoir perpétuer les festivités, des rénovations importantes sont nécessaires et ont été listées :

- La toiture ainsi que les descentes d'eau doivent être refaites
- Une isolation doit être apportée en toiture et sur les murs
- Le chauffage est à remettre en ordre
- Le carrelage est à remplacer
- La cuisine doit être remise aux normes
- Les sanitaires sont à changer
- La détection incendie
- L'acoustique est à améliorer
- Aménagement des abords avant et arrière

Profitant de ces travaux, une cloison amovible sera installée pour séparer les deux espaces plus facilement.

En plus du relifiting de la salle du village, la cohabitation de deux comités doit être intégrée dans le projet global. Le club des Jeunes (CDJ) d'Hamipré, formé par des jeunes actifs du village, propose des activités et des événements aux villageois et aux habitants de villages voisins. Actuellement, le CDJ occupe l'arrière de la salle où un local aménagé leur est dédié. Pour une meilleure collaboration, une charte de cohabitation entre le comité de la salle « Au carrefour » et le CDJ d'Hamipré semble opportune.

2. Justification du projet

Hamipré est un village très dynamique en termes associatifs et au niveau jeunesse avec un club des Jeunes très actif. Celui-ci organise régulièrement des événements pour les citoyens du village et de la région dont notamment un festival de musique « Caméléon » et un tournoi de Beach Volley.

La cohabitation des deux comités (associatif et jeunes) permet une meilleure collaboration et un enracinement des pratiques pour une longévité des événements sociaux intergénérationnels organisés. Ceux-ci sont vitaux à la cohésion des villageois.

On peut anticiper plusieurs effets multiplicateurs liés à la réalisation d'une maison de village ; la dynamisation de la vie villageoise, le développement de nouvelles activités et initiatives, le

renforcement de la convivialité et des échanges, et l'intégration des différentes populations dans la vie locale.

Malgré le coût et les grands travaux de réparation à effectuer, la rénovation de la salle est privilégiée à la destruction et reconstruction d'une nouvelle. Les habitants ont bâti une relation d'identité lors des 50 années passées en son sein et y sont fort attachés.

La salle « Au carrefour » est un bel espace polyvalent qui permet la réussite des organisations menées au sein du village et qui permet d'apporter beaucoup de vie au territoire. Si aucune rénovation d'envergure n'est réalisée, c'est toute cette dynamique de village qui risque de s'effondrer. La salle ne pourra plus être occupée.

La position de la salle est également intéressante. Située au centre du village (Chaussée d'Assenois 2, 6840 Neufchâteau), le lieu est aéré et entouré par des espaces de potentiel foncier encore non-bâti. A l'heure actuelle, deux projets immobiliers de type maison 3 façades ont été construits de part et d'autre de la salle du village. Une plaine de jeu vient d'être aménagée sur le côté du grand parking bétonné formant la devanture de la salle. Il est important de réfléchir à cet espace de convivialité à long terme et d'aménager les alentours directs de la salle (parking à l'avant, espace à l'arrière avec des haies pour isoler visuellement le bâtiment, etc.).

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement de la visibilité des acteurs et des activités
- Renouvellement de la confiance des citoyens
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale
- Participation des habitants aux activités accrue
- Développement d'aménagements pour la convivialité
- Pérennisation des associations et des comités
- Renforcement des échanges entre citoyens actifs et associations
- Renforcement des rencontres et des interactions entre habitants de la commune
- Développement de nouvelles activités et nouvelles initiatives

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords
- IM 1.01 : Gestion des salles et maisons de village
- IM 1.05 : Soutien à la vie associative
- M 2.05 : Création d'une maison de village à Longlier
- IM 2.05 : Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- M 3.10 : Création d'un local de rencontres à Verlaine
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Pilier social	2. Développer la convivialité et la cohésion sur le territoire communal
	2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	O.S.1 Être une commune où il faut bon vivre <ul style="list-style-type: none"> ➤ O.S.I.4 Soutenir les salles de village et les associations O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reprendre la rénovation urbaine
Plan de Cohésion Sociale (2020 – 2025)	Epanouissement social et culturel

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Échanges, solidarité et convivialité, dynamisme du village
ENVIRONNEMENT	☹ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier
ÉCONOMIE	★ Attractivité du village et retombées indirectes

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	Objectif 9 - Industrie, innovation et infrastructure : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation – promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique.
	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Chaussée d'Assenois, 2 à 6840 Hamipré
- **Statut de propriété :** Communal (la Commune dispose d'un bail emphytéotique sur le bâtiment)
- **Statut au plan de secteur :** En zone d'habitat à caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Comité de la salle « Au Carrefour », CDJ Hamipré, les habitants, les associations

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le village d'Hamipré dispose actuellement d'une salle fonctionnelle (après quelques travaux d'urgence), au contraire d'autres villages. La CLDR a donc donné la priorité à ces villages, d'où le classement du projet en lot 2.

État du dossier

Sans objet

Programme des travaux et/ou aménagements

Des travaux de mise aux normes doivent être réalisés comprenant :

- La toiture ainsi que les descentes d'eau
- Une isolation du sol, de la toiture et des murs
- Le circuit central du chauffage
- Le carrelage à remplacer
- Une cuisine professionnelle
- Les sanitaires
- Le système incendie
- L'acoustique à améliorer

Le parking devant la maison du village peut être verdurisée. Les plantations permettront de drainer l'eau de pluie et d'apporter une touche de convivialité à ce lieu de rencontre.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

- Etude de faisabilité des travaux, pour aider à déterminer si le bâtiment doit être rénové ou reconstruit.
- Obtention des permis nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Mise en place d'une charte de cohabitation entre le CDJ Hamipré et le comité de gestion de la salle. Le comité de gestion devra sans doute être recomposé.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux de rénovation de la maison de village d'Hamipré	1	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de la salle	8x/mois	Commune de Neufchâteau
Taux de satisfaction des habitants par rapport aux espaces de rencontre mis à disposition	75 %	Commune

9. Annexes**A. Vues extérieures de la salle « Au Carrefour »****B. Vues intérieures de la salle « Au Carrefour »****C. La plaine de jeux aménagée et le local du CDJ d'Hamipré**